

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze avril à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme SONGY Catherine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Mr JACQUINET Benoît a donné pouvoir à Mme LELOUP Sylvie
Mme RAUX Marie-Pierre a donnée pouvoir à Mr ADNET Bruno
Mr WALGRAEVE Alexandre Benoît a donné pouvoir à Mr ADAM Jérémy

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry est désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 21 mars 2025. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation compte financier unique 2024 : délibération,**
- **Affectation du résultat 2024 : délibération,**
- **Vote des taux 2025 : délibération,**
- **Vote du budget 2025 : délibération,**
- **Vote des subventions 2025 : délibération,**
- **Diverses délibérations**
- **Questions diverses**

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°08-2025	Approbation compte financier unique 2024
N°09-2025	Affectation du résultat 2024
N°10-2025	Vote du budget 2025
N°11-2025	Vote des taux 2025
N°12-2025	Vote des subventions 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour :

- **Approuve** les comptes de l'exercice précédent tels que présentés dans le Compte Financier Unique (CFU).

DÉCIDE :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisation de l'année	466 580,31	740 097,92	273 517.61
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			123 428.38
	Résultat de clôture de la section fonctionnement			396 945.99
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisation de l'année	803 890,65	576 516,13	-227 374.52
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-8 660.64
	Résultat d'exécution de la section investissement			-236 035.16
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE	Fonctionnement			
	Investissement	160 910,83	53 910,83	-107 000.00
SOLDE CUMULE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR compris)				53 910.83

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêté comme suit :

- *Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 396 945.99 €,*
- *Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de -236 035.16 €,*
- *Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 107 000.00€,*

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 343 035.16 €

(-236 035.16 + -107 000.00)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2024 les résultats de l'exercice comme suit :
Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068 de **343 035.16 €**
Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 :
De **- 236 035.16 €**
Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :
De **+ 53 910.83 €**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Primitif 2025.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 :
Le budget principal, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 759 542.00 €

Recettes : 759 542.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 716 320.00 €

Recettes : 716 320.00 €

VOTE DES TAUX 2025

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année **2025** :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

37.00 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :

15.24 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) :

16.23%

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Les bases des contributions locales ont augmenté suite à une revalorisation décidée par l'État, mais nous tenons à préciser que les taux appliqués par la commune n'ont, quant à eux, pas été modifiés.

SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention :

Le Conseil Municipal, vote pour 2025, par 12 voix Pour, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2025	
ADMR « Marne et Soude »	1082.00
ADMR « Marne et Soude »	918.00
AMICALE 3 ^{ème} AGE	346.00
ASSOCIATION CHALONNAISE PROTECTION ANIMAUX	155.00
FOYER COLLEGE DE FAGNIERES	82.00
INSTITUT GODINOT	400.00
LA PREVENTION ROUTIERE	135.00
LES AMIS DE NOS EGLISES	135.00
SCLEROSE EN PLAQUES	82.00
RESTOS DU CŒUR	211.00
EVEIL RECY SAINT MARTIN BASKET	146.00
REIMS ESPOIR	189.00
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	541.00
ASSOCIATION CITA'DEN	804.00
COMITE DES FETES DE MATOUGUES	4182.00
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MATOUGUES	1088.00
FC NATIONS 51 MATOUGUES EN JUIN	1000.00
LA PROTECTRICE	1000.00
LES MOISSONS ROCK	400.00
COUREURS DU COEUR	100.00

Questions diverses :

Convention avec le musée de Châlons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de dépôt-rupture a été signée avec le musée de Châlons, permettant ainsi la récupération du tableau de Monsieur Irolla. Il précise que des échanges sont en cours pour fixer une date de retour de l'œuvre.

Projet d'OAP sur la zone des Champs Chevallier

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant la zone des Champs Chevallier. Ce document vise à exprimer de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la commune en matière d'aménagement futur de cette zone, mettant en avant son potentiel de développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire

